

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 97 - 015 DU 6 JUIN 1997

portant autorisation de ratification  
de la Convention portant création du  
Conseil Régional de l'Epargne Publi-  
que et des Marchés Financiers, signée  
par la République du Bénin le 03  
Juillet 1996 à Dakar.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la  
teneur suit :

Article 1er..- Est autorisée la ratification, par le Président de la  
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de la Convention  
portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des  
Marchés Financiers signée le 03 Juillet 1996 à Dakar.

Article 2..- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 06 Juin 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

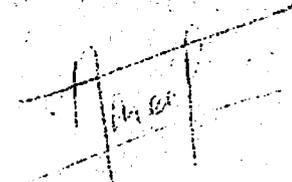
  
Mathieu KEREKOU..-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,

  
Adrien HOUNGBEDJI..-

.../...

Le Ministre des Finances,

  
Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

  
Pierre OSHO.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MD 4 MAEC 4  
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-